

Règlement sportif du club Parmentier Grenoble Saison 2023/2024

Eveil escrime

-Chaque groupe sera constitué d'un maximum de 10 enfants répartis en deux tranches d'âge :

4/5 ans et 5/6 ans à raison d'un entraînement par semaine.

-Cet éveil a pour objectif la connaissance de son corps grâce à des activités développant la motricité, le sens de l'équilibre et les réflexes par la pratique d'une arme.

Ecole d'escrime :

- Chaque enfant a la possibilité de participer à un ou deux entraînements par semaine.

- Cette école a pour objectif l'apprentissage de base d'un escrimeur au sein d'un groupe où chacun peut s'épanouir à son rythme

- Il sera proposé le passage des différents blasons.

- Une pratique compétitive lui sera proposée (sans obligation de participation)

A raison de 3 tournois internes au club.

Pour les enfants ayant obtenu le blason rouge d'autres tournois d'un niveau départemental ou régional pourront lui être proposés

.

M13/M15 :

- Chaque enfant a la possibilité de participer à un ou deux entraînements par semaine.

Une pratique compétitive sera proposée avec un calendrier de saison à celui qui le désire.

Il lui sera demandé une participation régulière aux entraînements.

A partir de la catégorie M17

L'escrime peut se pratiquer de trois façons

UNE PRATIQUE DE LOISIR

L'accès aux cours d'escrime reste libre.

Une participation à certains tournois amicaux pourra lui être proposée

UNE PRATIQUE COMPETITIVE

La pratique compétitive n'est pas un dû, elle doit répondre à une certaine motivation et à un certain niveau.

Un dialogue entre entraîneur/entraîné devra être régulier au cours de la saison

La participation compétitive est gérée par le responsable technique du club en collaboration avec les autres enseignants du club.

Après concertation, s'il est constaté une absence de motivation ou un niveau qui ne permettrait pas d'atteindre certains objectifs ou qui ne correspondrait pas au niveau de la personne, la commission technique pourra ne pas sélectionner un tireur ou une équipe. - Un engagement à une participation d'un calendrier de compétitions sera demandé.

UNE PRATIQUE COMPETITIVE DE HAUT NIVAU

En début de saison certains objectifs seront fixés

La participation active à deux entraînements est obligatoire.

Participation obligatoire à l'entraînement de préparation physique programmé

Prise de leçons régulière

Participation aux tournois programmés avec le responsable technique du club aussi bien en individuel que par équipe.

COMPOORTEMENT LORS DES COMPETITIONS

Chaque compétiteur à travers sa participation à un déplacement, participe à l'image du club. Il lui est donc demandé d'avoir un comportement adapté dans toutes les situations.

Tout compétiteur pris en charge lors d'un déplacement en compétition par le club se doit de respecter les règles suivantes :

- **Obligation de rester dans l'hôtel réservé par le club.**
- **Sortie nocturne interdite.**
- **La consommation d'alcool ou de drogue est interdite.**
- **Respect du temps de repos nécessaire la nuit.**
- **Respect des horaires et lieu de rendez-vous.**

Tout manquement à ces règles entraînera une sanction adaptée de la part du club.

ARBITRAGE :

A partir de la catégorie M11 le club proposera à chaque adhérent qui le désire une formation d'arbitrage.

Matériel d'escrime

Chaque licencié devra avoir en sa possession lors des entraînements son pantalon d'escrime et son gant.

A partir de la catégorie M15 il est demandé à chaque compétiteur d'être en possession d'au moins une épée et un fil de corps.

Tout matériel prêté par le club et non rendu devra être remplacé par la personne. Ce prêt doit passer par une personne responsable du club, afin qu'il soit noté « entrée/sortie »

AIDE FINANCIERE AUX DEPLACEMENTS

Le club apporte une aide financière aux déplacements et organise le déplacement. Ces aides pourront être révisées au début de saison.

L'aide aux déplacements prendra en compte les frais de déplacement au départ de Grenoble (sauf autorisation de la commission technique), des frais d'hôtel et des engagements des équipes.

Pour un déplacement en train ou en avion le club participera aux frais de gare à gare ou d'aéroport à aéroport après acceptation du responsable technique

Cette aide est ouverte aux licenciés du club ayant souscrit une cotisation permettant une pratique compétitive

(cf. tableau des cotisations) Pour pouvoir prétendre à une aide le tireur devra obligatoirement porter la veste de survêtement au couleur du club sur le lieu de la compétition.

L'aide aux déplacements au niveau national n'est pas automatique, elle doit répondre à un investissement, à une assiduité de l'athlète au niveau de son entraînement et à son niveau de performance. Un compétiteur pourra donc se voir refusé une aide financière à son déplacement.

Saison 2023/2024

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES AUX DEPLACEMENTS

Tournoi Auvergne-Rhône-Alpes et Zone	
Pour les catégories M11 et M13 participation 40% A partir de la catégorie M15 Participation 40% si +300 km ou location de minibus	
Circuit national M15/M17/M20	
Epée dame	Epée Homme
Participation 50%	Participation 50%
Tableau de 16 70%	Tableau de 32 70%
Podium 100%	Podium 100%
Circuit national seniors	
Epée Dame	Epée Homme
Participation 50%	Participation 50%
Tableau de 32 70%	Tableau de 64 du dimanche 70%
Podium 100%	Podium 100%
Circuit national vétérans aide sur 3 circuits	
Participation 50%	
podium 100%	
Circuit fermépas de remboursement	
Championnat de France	
Participation 100%	
Championnat d'Europe ou du monde vétéran	
Participation 100% uniquement frais de transport sur sélection FFE	
Participation 100% uniquement frais de transport si podium	
Circuit Européen (U17/U23)	
1 ère sélection prise en charge 100%	
Si tableau de 16 =sélection suivante 100%	
Ou sélection suivante prise en charge 50%	
Participation accordée uniquement aux tireurs de la catégorie d'âge concernée	
Coupe du monde sélective	
Si sur liste de haut niveau Elite / Relève	Autres
3 premières coupes du Monde 100%	1 ère sélection prise en charge 100%
Les suivantes 100% si au moins un T16	Si tableau de 32 =sélection suivante 100%
autrement 50%	Ou sélection suivante prise en charge 50%
Coupe du monde non sélective	
Sur décision du staff technique et du bureau du club	

Les justificatifs des déplacements doivent être transmis dans les 10 jours au club. Ils peuvent être soit déposés au bureau, soit postés. Si cette date est dépassée le club ne pourra procéder au remboursement

Chaque déplacement individuel se fera sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe de son adresse en France donnée à l'inscription.

Etre à jour de sa licence (cf. tableau des cotisations)

Pas de paiement de cotisation : aucune participation financière aux frais de déplacements

**Le Président du club
Mr Alim Latreche**

**le responsable technique
Maitre Marguerettaz Didier**

